

COMMUNIQUE DE PRESSE

(Nouvelles dates programmées)

Mobilisation historique en Occitanie : les acteurs du social et médicosocial appellent à la juste reconnaissance de tous les professionnels du secteur

Depuis le mois de mars 2020 la crise sanitaire a mis en avant l'investissement de l'ensemble des établissements et services privés associatifs du secteur social et médico-social. Tous les professionnels se sont mobilisés pour assurer la continuité de l'accompagnement et la sécurité des jeunes et familles accompagnées par l'aide sociale à l'enfance, des personnes en situation de grande précarité, des personnes protégées, des personnes âgées et des personnes handicapées.

Le Ségur de la santé a concentré les revalorisations salariales sur les personnels du secteur public et des EHPAD.

Mais qu'en est-il de tous les autres professionnels du secteur social et médicosocial ?

Face aux alertes des associations, des fédérations et des organisations employeurs et de salariés, le Gouvernement a mandaté une commission en début d'année pour envisager une revalorisation des salaires pour tous. Malgré l'unanimité historique de tous les représentants pour une extension des mesures appliquées aux établissements publics, seuls 10 métiers du soin sont concernés par une revalorisation et uniquement pour les salariés relevant de structures pour personnes en situation de handicap financées par l'assurance maladie.

La question de l'équité entre les acteurs est primordiale.

Les employeurs et les professionnels ne peuvent admettre que la revalorisation ne concerne que des métiers ciblés. La barrière ne peut ni être le lieu d'exercice (public ou privé solidaire) ni la typologie de fragilité ou l'âge des personnes accompagnées. En agissant ainsi, l'Etat institue une discrimination entre des salariés exerçant le même métier selon le statut public ou associatif de leur employeur ainsi que selon la répartition administrative du financement de l'accompagnement (ARS, Conseil Départemental, Préfecture, DDCS, DirPJJ...).

En 10 ans, le pouvoir d'achat des salariés des structures associative a baissé de 25% et nombre d'entrées de grilles sont toujours en deçà du SMIC faute de moyens autorisés par les pouvoirs publics.

Nous ne pouvons indéfiniment faire « mieux avec moins ».

Nous ressentons déjà les effets de ces iniquités et observons des démissions vers le public, de fortes difficultés pour recruter, pour remplacer les salariés absents et nous ne parvenons plus à fidéliser les présents faute de perspectives attractives, au premier titre desquelles la rémunération.

Il y a urgence à agir car cela commence à impacter les accompagnements proposés aux personnes.

Les Présidents, administrateurs, directions générales, directions d'établissements sont appelés à se réunir pour remettre en main propre aux décideurs régionaux une motion signée par plus de cinquante associations, fédérations, mouvements et organisations employeurs du secteur social et médico social. Ce texte entend affirmer la nécessité d'une revalorisation de l'ensemble des professionnels du secteur de la santé (au sens de la définition de l'OMS : « la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. »).

Les rassemblements sont prévus (nouvelles dates) :

Lundi 7 juin 2021	Mardi 8 juin 2021	Mercredi 9 juin 2021
9h30 : Préfecture, Square Saliège (à gauche de la place St Etienne) à Toulouse	9h30 : CD 09, rue du Cap de la Ville à Foix	9h00 : CD 81, bd Lacombe à Albi
11h30 : CD 31, bd de la Marquette à Toulouse	15h00 : Agence Régionale de Santé à Montpellier	11h30 CD 82, Bd Hubert Gouze à Montauban
Lundi 14 juin 2021	Mardi 15 juin 2021	Mercredi 16 juin 2021
11h00 : CD30, rue Guillemette à Nîmes	11h00 : CD 66, quai Sadi Carnot à Perpignan	11h00 : CD 48, rue de la Rovère à Mende
11h00 : CD 65 rue Gaston Manent à Tarbes	15h00 : CD 11, allée Raymond-Courrière à Carcassonne	15h00 : CD 12, Place Charles-de-Gaulle à Rodez
15h00 : CD 32, rue Rouget à Auch		
14h30 : CD 34, av des Moulins à Montpellier		

Les organisateurs appellent à l'application des gestes barrières, des mesures de distanciation et au respect du port du masque pour l'ensemble des participants à ces rassemblements. De même, toute personne présentant des symptômes évocateurs du COVID19 est priée de renoncer à sa participation.

CONTACTS PRESSE



Alain VINCIARELLI
Vice-Président

alain.vinciarelli@avsea88.com

06.71.01.56.91



Patrick
RABAYROL
administrateur

patrickrabayrol@yahoo.fr

06.10.82.45.80



Jean-Louis
LOSSON
*Délégué régional
Midi-Pyrénées*

jl.losson@cnape.fr

05.63.21.12.12



Anne Claire
HOCHEDÉL
Déléguée Régionale

occitanie.siege@federationsolidarite.org

06.12.94.32.58



Philippe JOURDY
Délégué Régional

occitanie@fehap.fr

06.07.95.91.18



Jacques LE PETIT
Président

Par délégation
jl.losson@cnape.fr

05.63.21.12.12



Morgane
BERNARD
Conseillère Territoriale

occitanie@nexem.fr

07.85.69.17.68



Guillaume
FRITSCHY
Directeur

g.fritschy@uriopss-occitanie.fr

06.76.75.98.80